

L'Autorité sanctionne la Cofepp pour avoir pris le contrôle de MBWS sans avoir préalablement notifié l'opération ni attendu sa décision

Publié le 12 avril 2022

L'Autorité de la concurrence sanctionne la société Cofepp (Poliakov, Label 5, Cruz, Saint James, Old Nick...) pour avoir pris le contrôle de Marie Bizard Wine & Spirits (Marie Brizard, San José, William Peel...) avant d'avoir notifié l'opération à l'Autorité, et sans attendre sa décision d'autorisation.

En l'espèce, Cofepp a exercé, avant d'avoir sollicité et obtenu l'autorisation requise, une influence déterminante sur MBWS, notamment en nommant son nouveau directeur général, en négociant avec ses fournisseurs à la place des dirigeants de MBWS, en participant directement à l'établissement de la politique commerciale et budgétaire de MBWS et en intervenant dans plusieurs décisions de gestion opérationnelle.

Cofepp, qui n'a pas contesté les pratiques, a bénéficié de la procédure de transaction. Elle s'est vue infliger une sanction de 7 millions d'euros.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 12 avril 2022

[Lire le communiqué](#)